

Pièces à fournir pour tout dossier d'aide juridictionnelle :

- copie du livret de famille,
- copie CNI ou titre de séjour ou carte de résident,
- trois derniers bulletins de salaire ou dernière 2035,
- dernier avis d'imposition,
- dernier avis de la CAF,
- Justificatif POLE EMPLOI OU RSA,
- quittance de loyer ou avis de taxe foncière
- facture EDF , GDF